

Cet après-midi, j'ai oublié de parler du Manitoba et de la Saskatchewan. J'aimerais maintenant verser au compte rendu ce que nous avons fait pour ces provinces. Dans le cas du Manitoba, le montant était de \$40,121,000 en 1956-1957, de \$44,721,000 en 1957-1958 et approximativement de \$91,358,000 en 1962-1963, environ 47 millions de plus, encore une fois, qu'en 1957-1958.

Quant à la Saskatchewan, certains orateurs du parti CCF, avant de devenir membres du NPD, avaient l'habitude de nous parler des revenus de la Saskatchewan comme si le gouvernement fédéral n'avait apporté aucune aide. Voici ce qui en est. En 1956-1957, le montant était de \$38,450,000, en 1957-1958, \$45,667,000 et en 1962-1963, \$91,343,000, soit une augmentation d'environ 45 millions par rapport à 1957-1958. Autrement dit, en considérant les chiffres qui correspondent à l'époque où nous étions au pouvoir et en reprenant ce que j'ai dit plus tôt pour traiter précisément de cette question-ci, il y a eu en 1962-1963 une augmentation de plus d'un milliard par rapport à 1957-1958.

Je me souviens si bien que, lorsque ces augmentations ont eu lieu, les honorables vis-à-vis à l'époque avaient dit: pourquoi ne faites-vous rien pour les provinces? Or, maintenant on le voit se rengorger, quand le ministre signale qu'en vertu du programme nouvellement mis au point, les provinces toucheront environ 250 millions pendant une période de trois ans.

L'hon. M. Gordon: Monsieur le président, je suis persuadé que mon très honorable ami ne voudra pas citer des chiffres qui pourraient être mal interprétés. Voici ce que j'ai dit: dans trois ans, les provinces toucheront environ 265 millions de plus par année; il ne s'agit pas du total pour trois ans.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie l'honorable représentant de cette rectification, car elle est évidemment justifiée.

L'hon. M. Gordon: Je me demande si mon honorable ami...

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant pourra parler plus tard. J'accepte sa rectification.

L'hon. M. Gordon: J'ai pensé que vous en aimeriez peut-être une autre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pardon?

L'hon. M. Gordon: Je me demandais seulement si le chef de l'opposition, qui vérifie son tableau, serait ennuyé si je lui signalais une erreur minime qui s'y est glissée.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand le ministre prendra la parole après moi, il pourra le faire. Je veux qu'il réponde à certaines questions. J'ai accepté sa rectification à mon lapsus. Le ministre pourrait sans doute répondre à cette question. Il affirme être optimiste, mais je lui demande, est-ce en se fondant sur ses réalisations passées? Selon la définition qu'il en donne, un optimiste est celui qui, dans l'opposition, déclare que tout est mauvais, et quand il est du côté ministériel, adopte les réalisations passées et déclare que tout est bien maintenant. Voilà sa définition, il ne peut la renier. Le ministre ne peut nier que le régime de péréquation n'est inspiré que d'une parole de logique et établit une distinction injuste vis-à-vis trois provinces susmentionnées.

Le ministre a dit cet après-midi que le tableau que j'avais consigné au compte rendu il y a quelques semaines était inexact. Ce tableau était correct. Il avait été consigné au compte rendu de la conférence fédérale-provinciale, ce qui prouve qu'il ne s'agit dans ce cas que d'un bouche-trou; en augmentant le montant accordé à chaque province, chacune d'entre elles obtiendra un appui suffisant, qu'elle soit ou non l'objet d'une distinction injuste.

Ce régime de péréquation dans son ensemble est une mesure rétrograde, compte tenu de la formule actuellement en vigueur qui à la suite d'un examen objectif sera modifiée. Je soutiens à nouveau que les mesures adoptées sont illogiques et que le ministre s'est contenté de dire à ses fonctionnaires: «Ce sont les objectifs que nous devons réaliser et tout ce que vous avez à faire c'est de mettre au point une formule qui permettra de réaliser l'objectif en vue en dépit des conséquences.» C'est ce qui s'est produit.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest a analysé les effets de la formule sur les provinces qui disposent de leurs éléments d'actif. Elles se trouvent en moins bonne posture que les autres du fait que, pour en arriver au paiement de péréquation, il a fallu tenir compte d'abord du montant qu'elles reçoivent pour les capitaux fixes dont elles ont disposé et ensuite des redevances qu'elles reçoivent. C'est injuste, c'est inéquitable mais, en raison de l'appui dont le ministre bénéficie de divers côtés de la Chambre, nous nous trouvons en face d'une formule et cette formule ne devrait pas être approuvée. Le ministre a dit: Réunissez 250 personnes et vous n'arriverez pas à les mettre d'accord sur des questions de ce genre. Il n'était pas nécessaire de citer un chiffre si élevé. Avec les trois personnes qu'il a fait venir de l'extérieur, il a obtenu les mêmes résultats.